

# fongicide Pristine

## fiche technologique

fruits à pépins

### Protection préventive à large spectre avec avantages AgCelence<sup>MD</sup>.

- Modes d'action multiples offrant une protection contre des maladies clés des fruits à pépins
- Cible plusieurs stades du cycle biologique de la maladie pour prévenir l'infection initiale et la propagation de la maladie
- Effet systémique local et résistance rapide au délavage par la pluie
- Avantages AgCelence<sup>MD</sup> exclusifs<sup>1</sup> pour une meilleure gestion du stress, une qualité supérieure et un potentiel de rendement accru

#### Matières actives

Boscalide – groupe 7  
Pyraclostroline – groupe 11

#### Type de formulation

Granulé mouillable

#### Une caisse contient

4 bidons de 2,83 kg

#### Entreposage

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, dépourvu de drain de plancher.

#### Cultures

Fruits à pépins

Pour la tavelure du pommier et l'oïdium

Pour les maladies estivales

#### Calendrier de traitement

Appliquer préventivement, au début de la floraison, pour la maîtrise des maladies et une meilleure résistance aux stress environnementaux

Appliquer préventivement, de la mi-juillet à la fin d'août

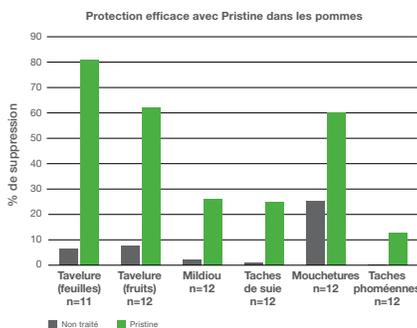
Appliquer en mode préventif, avant le développement de la maladie. Utiliser un intervalle court pendant les périodes de croissance rapide ou de forte pression de la maladie.

#### Maladies supprimées

##### Dans les fruits à pépins.

Tavelure du pommier (*Venturia inaequalis*)  
 Pourriture amère (*Colletotrichum* spp.)  
 Pourriture noire/taches ocellées (*Botryosphaeria obtusa*)  
 Taches phoméennes (*Mycosphaerella pomi*)  
 Moucheture (*Zygophiala jamaicensis*)  
 Tavelure du poirier (*Venturia pirina*)  
 Oïdium (*Podosphaera leucotricha*)  
 Taches de suie (complexe pathologique)

<sup>1</sup> Les avantages AgCelence concernent les produits qui contiennent la matière active pyraclostroline. Toutes les comparaisons sont par rapport au traitement habituel du producteur, à moins d'indication contraire.



Source : BASF et essais universitaires, 1998-2004

### Doses d'emploi

**Un bidon de Pristine<sup>MD</sup> traite de 2,4 à 4,7 ha (de 5,8 à 11,7 acres).**

Fruits à pépins 0,6 à 1,2 kg/ha (243 à 486 g/acre)

Utiliser les faibles doses pour la suppression des taches phoméennes, de la moucheture et des taches de suie dans les fruits à pépins.

---

### Séquence des mélanges

1. S'assurer que la cuve du pulvérisateur est propre avant de l'utiliser.
  2. Remplir la cuve à moitié d'eau et démarrer l'agitation.
  3. Ajouter la quantité requise de fongicide Pristine dans la cuve.
  4. Continuer d'agiter tout en finissant de remplir la cuve.
  5. Après l'utilisation, nettoyer la cuve du pulvérisateur conformément aux recommandations de l'étiquette.
- 

### Conseils d'application

**Résistance au délavage par la pluie** – 1 heure.

**Délai de sécurité après traitement** – Une fois sec, jusqu'à 12 jours.

Consulter l'étiquette pour de plus amples détails.

**Gestion de la résistance** – Ne pas faire plus de deux traitements consécutifs du fongicide Pristine avant d'alterner avec un fongicide offrant un mode d'action différent et n'appartenant pas aux groupes 7 ou 11. Le nombre d'applications de fongicides du groupe 11 ne doit pas être supérieur au tiers du nombre total d'applications de fongicides par saison.

---

### Délai d'attente avant la récolte

5 jours pour les fruits à pépins.

---

### Mélanges en cuve

Aucun mélange n'est recommandé sur l'étiquette.

Communiquez avec le Centre d'assistance à la clientèle **AgSolutions<sup>MD</sup>** ou avec votre représentant BASF pour plus d'information sur les mélanges en cuve potentiels.

---

### Pour plus d'information

Appelez le Centre d'assistance à la clientèle **AgSolutions** au 1-877-371-BASF (2273) ou visitez **agsolutions.ca**.

**Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.**

**AgSolutions** est une marque déposée de BASF Corporation; **AgCelence** et **PRISTINE** sont des marques déposées de BASF SE; toutes sont utilisées avec autorisation par BASF Canada Inc. Le fongicide **PRISTINE** devrait être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte préventive contre les maladies. © 2015 BASF Canada Inc.